



Données à caractère personnel

Demande d'exercice des droits

Ce formulaire vous permet d'adresser une demande au SIAMU au sujet de vos données à caractère personnel. Il peut être envoyé par courrier électronique ou par courrier postal.

Vous souhaitez :

Exercer votre droit à l'information sur les traitements effectués sur vos données

Vous recevrez en réponse la liste des traitements qui sont effectués sur vos données à caractère personnel

Exercer votre droit à recevoir une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Vous recevrez en réponse une copie des données à caractère personnel vous concernant qui sont en notre possession

Exercer votre droit à la correction des données traitées par nos soins

Données à corriger (indiquez la donnée et sa valeur correcte) :

Nous nous corrigerons les données en notre possession en fonction des informations fournies. Si la donnée provient d'une autre source (registre national, DIV) , nous vous communiquerons l'information afin que vous puissiez demander la modification à cette source.

Exercer votre droit à l'effacement (droit à l'oubli) des données traitées par nos soins.

Nous vous effacerons les données en notre possession qui peuvent l'être. Si nous ne pouvons pas les effacer en raison d'une obligation légale, du respect de la liberté d'expression, d'une procédure en cours ou d'une autre raison, vous serez également informé.

Exercer votre droit à la limitation du traitement effectué par nos soins sur vos données.

Raison de la demande de limitation :

Traitements concernés par la demande :

Nous arrêterons de traiter vos données pour une certaine durée en fonction de la raison de votre demande.

Afin d'être certain de bien identifier la personne à qui nous devons répondre, nous vous demandons de bien vouloir joindre à ce document une copie du recto de votre carte d'identité ou de signer électroniquement ce document. En cas de signature électronique, seul un courrier électronique sera accepté.

Si cette demande est faite pour le compte d'un tiers, veuillez joindre à la demande une procuration vous autorisant à effectuer cette démarche

Signature :

(Voir annexe pour les textes légaux)

Envoyez ce document à l'adresse suivante : dpo@firebru.brussels

Ou par courrier postal :

SIAMU
c/o Data Protection Officer
Avenue de l'Héliport, 11-15
1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 208 81 11

Annexe RGPD

Article 15 : Droit d'accès de la personne concernée

1. La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes:

- a) les finalités du traitement;
- b) les catégories de données à caractère personnel concernées;
- c) les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ou les organisations internationales;
- d) lorsque cela est possible, la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée;
- e) l'existence du droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel, ou une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à la personne concernée, ou du droit de s'opposer à ce traitement;
- f) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle;
- g) lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source;
- h) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.

2. Lorsque les données à caractère personnel sont transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale, la personne concernée a le droit d'être informée des garanties appropriées, en vertu de l'article 46, en ce qui concerne ce transfert.

3. Le responsable du traitement fournit une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. Le responsable du traitement peut exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée. Lorsque la personne concernée présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins que la personne concernée ne demande qu'il en soit autrement.

4. Le droit d'obtenir une copie visé au paragraphe 3 ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui.